

Informations de base

AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Décision

[2005/0250\(AVC\)](#)

Procédure terminée

Industrie automobile: règlement 107 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies CEE/NU sur l'approbation des véhicules de catégorie M2 ou M3 eu égard à leur construction générale

Sujet
3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles

Informations complémentaires

Commission européenne

[EUR-Lex](#)